

Lettre critique d'un curé sur l'attitude du *Devoir* durant la grève de l'amiante

Le 31 mai, le Conseil central des Syndicats catholiques de l'archidiocèse de Rimouski adressait une lettre circulaire au clergé l'invitant à venir en aide aux grévistes de l'amiante. Le soussigné a alors assuré le secrétaire de ce Conseil de ses sympathies pour les grévistes tout en formulant certaines remarques sur la conduite de cette grève, ce qui lui a valu, par le retour du courrier, la réception du numéro spécial de mai du journal *Le Travail*, organe de la C.T.C.C., et destiné à faire connaître la *vérité sur la grève de l'amiante*. C'est, j'en conviens, une manière polie et discrète de faire savoir aux autres qu'on ne partage pas leur point de vue.

Je dois cependant préciser qu'il n'y a pas de divergence de vues entre nous au sujet de l'organisation des travailleurs; il ne devrait pas en exister en tout cas. Il ne devrait pas non plus se trouver, chez les catholiques, diverses écoles sur l'application de la doctrine sociale de l'Église ou sur la réalisation pratique des encycliques sociales. C'est là le grand malheur.

Dans son article éditorial du 4 juin, le *Devoir*, parodiant une parole du chanoine Cardijn, écrivait ceci : « Si Pie XII débarquait à Québec... (et) déclarait en pointant du doigt les mines d'amiante : la matière sort ennoblie de l'usine, mais les hommes en sortent souvent diminués », ne le prendrait-on pas pour un agitateur dangereux ? » On pourrait rétorquer, en citant un autre document papal, *Longinqua oceani*, que

« si Pie XII débarquait à Québec et déclarait en pointant du doigt les mines d'amiante : ils (les ouvriers) ne devront jamais oublier qu'il est juste et désirable de revendiquer et de sauvegarder les droits du peuple, mais toujours sans manquer à leurs propres devoirs. Et ils en ont de très grands : respecter le bien d'autrui, laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît. Les actes que vous avez vu produire par la violence et l'émeute l'année dernière dans votre pays vous avertissent assez que l'audace et la barbarie des ennemis de la société menacent de près même les intérêts de l'Amérique. Les temps mêmes commandent aux catholiques de travailler à la tranquillité publique et pour cela d'observer les lois, d'avoir la violence en horreur, et de ne pas demander plus que ne le permettent l'équité et la justice »,

le *Devoir* et la C.T.C.C. ne le prendraient-ils pas pour un embourgeoisé et un partisan de l'Union nationale ? Comme quoi il est extrêmement dangereux de manier des documents pontificaux quand la passion s'y mêle et qu'on n'y prend que ce qui fait son affaire.

Certes il est recommandable de citer des encycliques les passages propres à fortifier une mesure sociale; mais l'application doctrinale de ces documents appartient en propre à l'Église et, dans le cas qui nous concerne, l'Église, comme telle, n'a pas encore pris attitude doctrinale. Et quand le *Devoir*, encore dans le même article, va parler d'une lutte entre le clergé et le gouvernement, il fausse la vérité en faisant

endosser à tout le clergé l'attitude de quelques-uns de ses membres et creuse un fossé entre le peuple et l'Église.

Entendons-nous bien. Tous sont sympathiques aux ouvriers de l'amiante et tous leur veulent des conditions de vie dignes d'un peuple civilisé et chrétien. Mais tous n'approuvent pas l'attitude du *Devoir* et de la C.T.C.C. dans la grève de l'amiante. Les esprits, unis sur la fin, sont divisés sur les moyens. La masse croit encore qu'on ne peut assurer l'ordre social si on dresse les unes contre les autres, des diverses classes de la société. Tout esprit bien pensant craint le désordre social à la suite de revendications acrimonieuses, et du discrédit jeté sur les classes dirigeantes, des institutions d'enseignement et de la magistrature. Quand on aura épuisé la gamme des méfaits du capitalisme et permis aux ouvriers d'enfoncer les portes de l'industrie, on assistera alors à l'assaut de l'Église puisque les mêmes causes, dans les mêmes circonstances, produisent les mêmes effets; un appétit ne s'éteint pas dans le triomphe. L'histoire de certains peuples devrait nous faire réfléchir. On veut combattre le Communisme et on adopte ses méthodes de combat. Quand on aura fait planer le doute sur les universités on aura sapé les assises de la société. Quand on aura discrédité la magistrature on aura fait litière de la justice en notre province. Quand on aura jeté le pouvoir dans le mépris on aura ruiné l'autorité. Quand enfin on résistera par la violence à la force constabulaire on aura la révolution.

Et dire que tous ces événements se sont produits au nom de la justice et de la charité ! La défense d'un principe, soit; mais pas à n'importe quel prix. On n'organise pas le désordre social pour la défense d'un droit. On ne tue pas un homme pour lui enlever un membre gangrené, et on peut briser un arbre voulant le redresser. Il n'est pas question ici de ménagements, d'accommodements mais de travail ferme et prudent.

La grève de l'amiante arrive après celle des Instituteurs. Deux grèves malheureuses susceptibles d'être le prélude de grèves générales. La grève de l'amiante a surtout pris les caractéristiques d'une guerre à en finir : reddition sans condition. Comme toute guerre naturellement elle a traîné avec elle son cortège d'injures, de bravades, d'injustices, de misères, de haines, de démagogie et, tout cela, pour la sauvegarde des principes sociaux... pour la défense de la civilisation et de la chrétienté.

Si, dans le passé, les ouvriers avaient déjà obtenu de substantielles améliorations sans le recours à la grève, pourquoi la grève cette fois ? Qu'en pensent là-dessus les anciens aumôniers, fondateurs du syndicat de l'amiante, eux qui ont réussi le tour de force de faire accepter ledit syndicat d'abord, puis d'avoir amélioré les conditions de vie des ouvriers et tout cela sans la grève ?

À supposer même qu'il était devenu très difficile d'améliorer davantage le sort de l'ouvrier, était-il expédient d'imposer tant de sacrifices aux ouvriers et de saborder l'ordre social ? Les positions du syndicalisme sont-elles meilleures ? les ouvriers se sont-ils rapprochés des patrons ? a-t-on une plus haute conception des lois et de l'autorité ? la sécurité sociale est-elle plus grande ? y a-t-il plus d'économies dans les caisses et moins de poussière dans les usines ?

Ceux qui ont suggéré, organisé, soutenu et appuyé cette grève ont-ils eux aussi été privés de leur salaire pendant des mois ? Si la masse n'a pas répondu spontanément aux appels réitérés à la charité en faveur des grévistes, c'est parce qu'elle a réalisé un parti pris chez les auteurs de cette grève. Tout au long de la grève on a épié les allées et venues de la police provinciale pour les marquer au fer rouge alors que l'absolution fut généreusement donnée à tous les actes des grévistes. Tous les gestes et les paroles du gouvernement furent cavalièrement critiqués; on est allé jusqu'à exiger la démission du ministre du travail, par télégramme, s'il vous plaît, et à grand renfort dans les journaux. N'est-ce pas de la démagogie ? Quelqu'un voulait-il émettre une opinion quelque peu différente de celle de la synagogue, de suite il était rangé parmi les embourgeoisés et les partisans de l'Union nationale. On est allé jusqu'à faire entrer en ligne de compte les huit femmes d'un président de la Compagnie, vignettes à l'appui, pour conclure que c'était là « l'ordre social défendu par M. Duplessis ». Pouvait-on imaginer plus malpropre ? Qu'est-ce donc que le jaunisme ? Autant dire que les Syndicats favorisaient le concubinage parce que, sur les 5,000 grévistes, il pouvait s'y trouver un concubinaire. Comme on le voit tout était permis pour la grève.

Ce qui encore a ralenti la générosité des gens c'est ce souci apparent des chefs de la C.T.C.C. de sauvegarder leur prestige. Lisons plutôt cet entrefilet paru dans le numéro du 6 avril du *Devoir* et intitulé: *La fin de la grève de l'amiante* : « Si nous sommes bien informés cette formule permettrait de demander le retour au travail, sans inconvénient. La C.T.C.C. s'en tirerait de façon claire et nette car ce n'est pas elle qui a déclaré la grève bien qu'elle l'ait appuyée après coup... elle se trouverait alors en bonne posture pour suggérer le retour au travail. » Quand on maintient un tel état de misère sur une question de prestige on n'a plus le droit de s'agripper à la justice et à la charité.

Constatation pénible mais les faits doivent être rétablis. La question des ouvriers de l'amiante, comme celle des instituteurs, devait être exempte de toute passion. L'application de la doctrine sociale de l'Église doit être faite par des personnages libres de toute ambition et de tout ressentiment. Or, le directeur du *Devoir* nourrit une haine personnelle contre le premier ministre de la province, et le président de la C.T.C.C., en plus d'accorder ses préférences non dissimulées au parti libéral, siège au conseil de direction du *Devoir*. A moins d'être des parfaits, ces messieurs ne peuvent vraisemblablement pas traiter de la question de la grève de l'amiante sans commettre de fautes. C'est d'ailleurs prouvé par l'attitude du *Devoir* et le numéro spécial de l'organe de la C.T.C.C. dont il a été question au début; là où il est question de « La vérité sur la grève de l'amiante ». Relevons quelques passages de ce numéro mémorable :

« S'il est vrai que les mineurs ont été torturés par la police », il est vrai aussi que la police a été torturée par les mineurs et que les mineurs ont été les premiers à organiser les tortures; et le fait d'organiser la révolte contre la police est sans précédent dans notre histoire et considéré partout comme un acte criminel.

S'il est vrai que « la grève de l'amiante a eu comme causes éloignées les misères imméritées, et les ravages de l'amiantose », il est également vrai que déjà de substantielles améliorations avaient été réalisées dans ces deux domaines et cela sans la grève.

S'il est vrai que « les négociations et le règlement des griefs ont donné lieu à des procédures longues et exaspérantes , il est encore vrai qu'on a violé la loi pour mettre le gouvernement en face d'un fait accompli.

S'il est vrai « que parmi les causes prochaines, il faut noter le climat défavorable à la paix sociale créé par le gouvernement provincial tant par ses projets de lois de la dernière session que par ses déclarations antisyndicales » , il semblerait également vrai que parmi les causes prochaines, il faut noter le climat défavorable à la paix sociale créé par une organisation politique, par des ennemis jurés du gouvernement, pour déclarer une grève générale dans toutes les industries dont le point de départ devait être la grève de l'amiante.

On pourrait continuer l'étude de ce manifeste de la C.T.C.C. et prouver que la C.T.C.C. n'écrit qu'une partie de la vérité sur la grève de l'amiante et que, à l'instar du *Devoir*, ayant délibérément caché certains faits, s'est définitivement affichée partielle et a paralysé la sympathie populaire pour les ouvriers de l'amiante.

Et pour comble, au moment où la C.T.C.C. demande une enquête fédérale sur la conduite de la police elle ne veut pas que la compagnie se réserve des droits contre les grévistes coupables de désordres pendant la grève. L'amnistie est l'aspect le plus chrétien de la guerre et de la victoire mais à la condition de l'accorder aux adversaires quand on la réclame pour soi.

Je reviens aux idées maîtresses de cet exposé : la conduite de la grève et la paix sociale. Les ouvriers de l'amiante ont la sympathie de tout le monde, mais la grève a été mal inspirée et très maladroitement menée. Les porte-parole de la grève, n'étant pas libres de tout ressentiment contre le gouvernement, n'étaient pas qualifiés pour la mission qu'ils se sont décernée, et leur grande partialité pendant la grève a détourné des grévistes la sympathie populaire.

En deuxième lieu, quand on veut se faire le défenseur de la paix sociale, on ne cite pas au tribunal du peuple les universités, les juges, le gouvernement. Avant ce jour ces procédés n'avaient jamais été utilisés en notre pays; et dans les autres pays, quand on y a eu recours, ce fut toujours l'oeuvre de révolutionnaires et des ennemis du peuple. À ce régime de procès public on arrivera vite au cas de la Hongrie alors que des catholiques décrètent la persécution des chefs religieux et l'abolition des droits de l'Église. Que les souteneurs de la grève de l'amiante comptent des admirateurs par milliers ça ne change rien. Au contraire, la multiplication de tels admirateurs ne fait que confirmer la scission et nous acheminer tous vers la ruine. Améliorer les conditions de vie, à la bonne heure ! mais pas au prix de l'ordre social. Les chefs de la Révolution française avaient eux aussi de légitimes revendications mais ils ont été quand même les chefs de la Révolution. Prenons plutôt l'attitude de l'Église qui a sans cesse revendiqué mais acceptant le martyre et non fomentant la révolte.

Maintenant que les esprits sont divisés et que, de chaque côté, il se trouve des âmes bien intentionnées, comment faire l'union ? La question ne devrait plus être traitée par ceux qui l'ont fait jusqu'à maintenant. Qu'on dépose les armes pour le bénéfice de

tous et le salut de l'humanité et qu'on laisse à d'autre le soin de reprendre cette question et de donner une directive qui puisse rallier bous les esprits.

J.-Alphonse BEAULIEU, ptre.
curé de l'Ascension de *Patapédia*.

Note de la Direction. – M. l'abbé Beaulieu a raison. Tous ceux qui se sont intéressés à la grève de l'amiante sont des incompetents, y compris probablement la Commission sacerdotale d'Études sociales, *Relations*, *The Ensign* et même les plus hautes autorités religieuses qui s'emploient depuis une couple de mois à trouver une solution juste au conflit, mais qui se sont butés à l'intransigeance des compagnies soutenues en sous-main par le gouvernement.

Mais pourquoi n'avoir pas pensé plus tôt à aller chercher un conciliateur à l'Ascension de Patapédia ?

Source : J.-Alphonse Beaulieu, « Lettre au *Devoir*. La grève de l'amiante », *Le Devoir*, le 16 juin 1949, p. 4.

© 2001 Claude Bélanger, Marianopolis College